

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs) Séance du Conseil Municipal DU MARDI 06 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le six novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel LAITHIER, Maire.

Présents : Mesdames Delphine DUBOZ, Blandine GAILLARD, Dominique GIRARDIER, Christelle LIDOINE, Virginie WETZEL.

Messieurs Gilles BERNARD, Michel BOHLY, Thierry CLERC, Luc DECREUSE, Luc FOURQUET, Gabriel LAITHIER, Xavier LIDOINE, Pascal PERRIN.

Absentes excusées : Mmes Jenny CHOPARD, Colette PIGUET.

Délégations de pouvoir : Mme Jenny CHOPARD à Mme Delphine DUBOZ.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Mme Blandine GAILLARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans remarques.

Le Maire demande en début de séance l'ajout à l'ordre du jour :

- d'une demande de permis de construire de M. et Mme Michel LIDOINE.
- d'une déclaration de travaux de M. Gaston PÉTERLÉ,
- du renouvellement de la subvention « Ecran Mobile »,
- d'une demande de Mme ANTONI, présidente de l'association Art Floral.

Les Elus acceptent spontanément l'étude de ces quatre points supplémentaires.

M. le Président a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

1° Cérémonie du 11 Novembre.

2° Mise en place Taxe sur la consommation finale d'électricité. Communications de correspondances Elus contestataires extérieurs.

3° Correspondance propriétaire construction 13 rue de l'Elise au sujet écoulement eaux pluviales.

4° Réflexion sur économies à réaliser consommation électrique (éclairage et locaux publics).

5° Achat matériel informatique. Compatibilité matériel informatique secrétariat programme Hélios.

6° Prorogation autorisation de voirie au bénéfice France Télécom

7° Demande d'intervention Président Association « TRI » à prochaine réunion CM.

8° Analyses de contrôles station d'épuration : choix du prestataire.

9° Informations et communications diverses :

- Proposition Association Art Floral équipement Salle polyvalente.
- Demande concours en vue conférence sur problème de l'eau.
- Demande mise à disposition salle polyvalente par Association Tatamix.
- Demande prêt salle polyvalente Association « les Trois Villages ».
- Calendrier scolaire 2012/2013 : report jours supplémentaires accordés vacances Toussaint.
- Correspondance au sujet projet réforme du mariage.

URBANISME

La demande de permis de construire présentée par M. et Mme Michel LIDOINE (entrepôt stockage de bois) est transmise avec avis favorable.

La déclaration préalable de travaux formulée par M. Gaston PÉTERLÉ (pose de 36 panneaux photovoltaïques) est transmise également avec avis favorable.

RÉSEAU ÉCRAN MOBILE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 500 € au Réseau Ecran Mobile au titre de la saison 2012-2013.

ASSOCIATION ART FLORAL

L'association « Art Floral » répond favorablement à la demande de la Municipalité en ce qui concerne la décoration de la salle à l'occasion du repas des Aînés le 12 janvier 2013. Les Elus, à l'unanimité, octroient une somme de 100 € pour compenser les divers frais. Le projet de suspension d'une structure à la charpente métallique de la salle est accordé. Ils répondent favorablement à la demande de pose de cimaises permanentes mais souhaitent disposer d'un projet sommaire et d'un devis estimatif.

1° CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Elle se déroulera à 11 h 00 devant le Monument aux Morts. Un arrêté a été pris pour interdire la circulation à proximité du lieu de rassemblement durant la manifestation. Les enfants du primaire ont été sollicités par la Municipalité pour une participation active conformément au souhait du Ministre délégué.

2 MISE EN PLACE TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Le Président du SYDED informe les collectivités des conditions de la mise en place de la « taxe de consommation finale d'électricité » au coefficient de 8,28 %. Cette redevance s'appliquera à compter du 01 janvier 2013 dans les communes de moins de 2000 habitants avec retour à chaque commune d'une fraction de la taxe perçue sur son territoire (entre 8 et 12 € par habitant).

Le Maire donne connaissance de la correspondance d'Elus contestataires extérieurs et de la réponse apportée par M. LONGEOT Président du SYDED. Le Conseil Municipal ne souhaite nullement s'engager dans la contestation d'une décision qui, à priori, a été prise dans le respect de la démocratie. Ils attendent des Membres du Conseil syndical une vigilance quant à l'emploi du fruit de cette taxe.

3° CORRESPONDANCE PROPRIÉTAIRE RUE DE L'ÉGLISE AU SUJET DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES

Le Maire rapporte les faits et communique la teneur de la requête. Un débat s'instaure et une réponse appropriée sera adressée à la demanderesse.

4° RÉFLEXION SUR ÉCONOMIES A RÉALISER CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Une étude approfondie a été réalisée gracieusement par M. Franck DUBOZ de l'entreprise C4E. Elle sera poursuivie par un échange avec le service commercial ERDF aux fins de modifier au besoin les contrats en vigueur. Les Elus s'interrogent également sur l'opportunité de sectionner l'éclairage public une partie de la nuit ; certaines communes dans un souci d'économie appliquent une telle mesure.

5° ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE

Le remplacement d'un matériel informatique s'impose afin de le rendre opérationnel quant au programme Hélios et à la dématérialisation croissante des documents administratifs. Une étude est en cours. Elle sera présentée pour prise de décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

6° PROROGATION AUTORISATION DE VOIRIE AU BÉNÉFICE DE FRANCE TÉLÉCOM

La prorogation demandée jusqu'au 31 décembre 2028 par France Télécom est accordée, à l'unanimité, par les Elus.

7° ASSOCIATION TRI

La demande formulée par le Président de l'Association TRI, basée à Quingey pour une intervention lors d'une prochaine réunion du conseil municipal est communiquée aux Elus qui n'en perçoivent nullement l'opportunité.

8° ANALYSES DE CONTRÔLE DE LA STATION D'ÉPURATION

Les effluents rejetés par la station d'épuration sont soumis à un contrôle annuel obligatoire dit « bilan des 24 heures ». Les Elus examinent deux devis :

*Sciences Environnement : 850 € HT

*POYRY Agence de Besançon : 850 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité confie la mission à Sciences Environnement.

9° INFORMATIONS DIVERSES

↳ La demande de concours de la commune en vue d'une conférence sur la problématique de l'eau proposée par un intervenant de Vesoul n'est pas retenue.

↳ Les Elus acceptent la mise à disposition de la salle polyvalente au bénéfice des Associations « TATAMIX » et « Les Trois villages » qui supporteront le montant des charges.

↳ Le Maire informe les Elus :

*de la prochaine Assemblée Générale du Club VTT castelmontois,

*des modifications du calendrier scolaire 2012/2013,

*de la correspondance adressée par l'Association « Maires pour l'enfance » au sujet de la réforme du mariage,

*d'un courrier des Jeunes Agriculteurs incitant les Elus à stopper la consommation du foncier agricole. Cette préoccupation n'échappe pas aux Elus qui en tiennent compte dans l'élaboration du PLU. Le Conseil Municipal complété par la Commission se réunira d'ailleurs le 12 novembre 2012 à 20 h 00 afin de poursuivre l'élaboration de ce document d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Prochaine réunion fixée le lundi 10 décembre 2012 à 20 h 30.

Le Maire,
Gabriel LAITHIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 12-11-01	Subvention Réseau Ecran Mobile
DCM n° 12-11-02	Attribution de marché